

# DFF Communiqué de presse

12 avril 2006

## La pièce de cinq centimes reste - celle d'un centime disparaît

**Le Conseil fédéral a décidé que la pièce de cinq centimes ne serait pas supprimée. En effet, l'audition effectuée par le Département fédéral des finances a montré qu'une majorité des milieux consultés était favorable au maintien de la pièce d'un sou. Par contre, le Conseil fédéral a décidé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de retirer la pièce d'un centime de la circulation. Le rôle négligeable de cette pièce dans les opérations de paiement et la difficulté croissante à obtenir le matériel de frappe ont amené le gouvernement à prendre cette décision.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance aujourd'hui du rapport sur l'audition relative à la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes, que le Département fédéral des finances a effectuée du 19 octobre au 23 décembre 2005 auprès des milieux intéressés. L'audition a donné lieu à 46 prises de position, douze provenant des organisations consultées et 34 autres en majorité de particuliers.

### **Opposition à la suppression de la pièce de cinq centimes**

Ce sont avant tout les associations de consommateurs, d'artisans et de détaillants qui se sont exprimées contre la suppression de la pièce d'un sou. Celles-ci craignaient notamment un renchérissement dans le segment des articles à bas prix, une hausse du prix du courrier postal et – en contradiction avec les craintes concernant le renchérissement - une érosion des marges dans le commerce de détail.

Compte tenu des avis majoritairement négatifs à l'égard d'une suppression de la pièce de cinq centimes, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à cette mesure présentée initialement dans le cadre du programme d'abandon de tâches de l'administration (PAT).

Les économies de près de 300 000 francs qui auraient ainsi pu être



Eidgenössisches Finanzdepartement EFD  
Département fédéral des finances DFF  
Dipartimento federale delle finanze DFF  
Departament federal da finanças DFF

Communication  
Bundesgasse 3, 3003 Berne  
tél. +41 (0)31 322 60 33  
fax +41 (0)31 323 38 52  
[www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch) [www.efd.admin.ch](http://www.efd.admin.ch)

réalisées ont été compensées par swissmint (Monnaie fédérale) grâce notamment à un programme de réduction des coûts. Les objectifs d'économie du PAT ont donc tout de même été atteints.

### **Abandon de la pièce d'un centime**

La suppression de la pièce d'un centime, qui faisait également partie de l'audition, a été saluée par l'ensemble des milieux consultés, à l'exception de la Société suisse de numismatique. De nos jours, la pièce d'un centime n'a plus qu'une valeur symbolique. Elle ne joue plus aucun rôle dans les opérations quotidiennes de paiement et n'est plus utilisée que comme porte-bonheur ou à des fins publicitaires.

Les arguments en faveur d'une suppression sont d'une part les coûts de production élevés (près de 11 centimes par pièce) et d'autre part les difficultés croissantes rencontrées par swissmint pour se procurer sur le marché l'alliage de bronze spécial dont elle a besoin. Les producteurs sont tout au plus disposés à livrer, à des conditions défavorables, de grandes quantités de matériel, ce qui dépasse les capacités de stockage de swissmint et renchérit encore la production. L'adoption d'un autre alliage entraînerait par contre des coûts de développement élevés, ce qui ne se justifie pas pour une monnaie ne jouant aucune rôle dans le trafic des paiements.

Les pièces d'un centime seront donc mises hors cours au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Pendant deux ans, la population aura la possibilité de les échanger à leur valeur nominale auprès de la Banque nationale suisse, des Chemins de fer fédéraux et de la Poste Suisse. Les pièces d'un centime seront en outre reprises par la Banque nationale pendant 20 ans. Il va de soi que l'on pourra continuer à payer au centime près dans le trafic des paiements sans numéraire. Les prix pourront toujours être indiqués au centime près pour être ensuite arrondis. Cette manière de procéder est déjà courante aujourd'hui avec les marchandises en vrac telles que les carburants.

La dernière monnaie que le Conseil fédéral a mise hors cours est la pièce de deux centimes. C'était il y a 28 ans.

### **Renseignements:**

Dieter Leutwyler, porte-parole du DFF, 031 322 60 86

Le rapport détaillé concernant l'audition se trouve sur notre site Internet [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch).

